

# **INFORMATIONS MUNICIPALES 2017 N°2**

# **LA MAIRIE**



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h. Tél.: 01 64 00 87 69 Fax: 01 64 00 86 39

Mail: <u>mairie.lechelle@wanadoo.fr</u>
Site Internet: <u>www.lechelle77.fr</u>
<u>Facebook: Léchelle77</u>



# **PÂQUES**

Pour les enfants : 42 enfants sont venus autour de l'église du village, pour se partager 500 œufs. Une boisson et un gâteau ont été offerts aux accompagnants. Comme d'habitude, la bonne humeur était au rendez-vous!

Pour les séniors : 51 paquets de chocolats ont été offerts aux personnes nées en 1947 et avant.

#### LE FOYER RURAL



Les travaux ont commencé, la réouverture est prévue pour début décembre 2017.

Il va sans dire que des retards et des (mauvaises) surprises surviennent.

## HORAIRES DE BRUITS DE VOISINAGE

Aucun bruit n'est autorisé en dehors des horaires indiqués ci-dessous

de 7 h à 20 h du lundi au vendredi les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30 les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

#### FACEBOOK ET INTERNET

Il vous est rappelé que le site internet de la commune est accessible sur <u>www.lechelle77.fr</u> Ainsi que la page Facebook sur <u>Léchelle77</u>. Consultez la et « aimez » la !!!

#### STADE

Afin d'assurer la sécurité sur le terrain de football, les poteaux en bois ont été retirés.



#### LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux d'installation des fils avancent. A certains endroits de la commune ou des hameaux, de nouveaux poteaux ont été installés ou changés.

La fibre devrait arriver chez vous dès 2018.

#### **URBANISME**

La commune est équipée d'un PLU: plan local d'urbanisme. (en ligne sur le site de la commune www.lechelle77.fr.

Des règles ont été érigées, celles-ci s'appliquent à tous.

Ainsi, bien que vous soyez dans vos propriétés, tout changement, toute modification, toute construction, toute installation doivent être signalés en mairie.

Par exemple : si vous changer votre portail : appelez ! la secrétaire vous expliquera !!

Attention : certaines clôtures ne sont pas en conformité avec le permis délivré.

#### LES ABEILLES

Un superbe essaim attendait les élèves lundi matin 15 mai!

Un apiculteur, appelé par la mairie, est venu rapidement le décrocher et installer une ruche pour la journée afin d'être sûr de récupérer toutes les travailleuses. Selon l'apiculteur, il y avait environ 15 000 abeilles.



# ASSOCIATION de FOOTBALL LÉCHELLOISE AFL



Le Football vous intéresse?

Depuis le 10 novembre 2009, une association de football s'est créée. Toutes personnes intéressées de 13 à 93 ans sont les bienvenues. Pour s'inscrire, présentez-vous, le dimanche au stade de Léchelle de 10h à 12h, l'association sera ravie de vous accueillir.

# ASSOCIATION LOISIRS ET PARTAGE

L'association a repris ses activités. Vous pouvez consulter les diverses propositions en page 7.

La Présidente Sandrine MEISTERHANS

Port: 06 76 89 37 73

#### **ÉTAT CIVIL**

- -La notification de l'état civil, dans le journal municipal ne peut se faire que si vous avez signé une autorisation en mairie.
- -Pour que la mairie, via les conseillers municipaux, distribue un document annonçant un décès, il faut que vous ayez contacté la secrétaire ou un membre du conseil.



# Réenne LUZEIN et

# Jean-Pierre OUIKEDE

7 bis rue de la Gare le 19 août 2017



## **Naissance**

Mariage

#### Louison RIANDET

Rue du Moulin Rouge le 12 janvier 2017

#### Candice LARA

11 rue des prés le 1er septembre 2017

#### RETRAITE

Monsieur Didier BONNIVARD, agent communal, a fait valoir ses droits à la retraite, fin février 2017.

#### L'EAU

Depuis le 17 mars 2017, une nouvelle eau coule à vos robinets. Celle-ci vient de Noyen-sur-Seine via Provins et St Brice.

Toutes les analyses réalisées depuis, confirment la faible teneur en nitrate et en pesticide. Cette eau est donc consommable sans restriction (à la cantine, par exemple, la mairie ne fournit plus de bouteilles).

Son prix a augmenté, traquez les fuites chez vous et signalez aussi les autres. Sur le dernier rapport le nitrate était à 4.9 ml/L

Informations générales				
Date du prélèvement	19/06/2017 09h28			
Commune de prélèvement	LECHELLE			
Installation	LECHELLE			
Service public de distribution	LECHELLE			
Responsable de distribution	GIE ILE DE FRANCE			
Maître d'ouvrage	LECHELLE MAIRIE			

Conformité				
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.			
Conformité bactériologique	oui			
Conformité physico-chimique	oui			
Respect des <u>références de qualité</u>	oui			

	Paramètres ana	alytiques	
Paramètre	Valeur	<u>Limite de qualité</u>	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,24 mg/LCl2		
Chlore total *	0,30 mg/LCl2		
Coloration	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Coloration après filtration simple	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	518 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO3)	4,9 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	o		
Température de l'eau *	19,1 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,14 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,80 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH
рН	8,04 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

\* Analyse réalisée sur le terrair

Tous les derniers résultats sont consultables sur le site internet de la commune lechelle77.fr

- **→**rubrique
- → vie pratique
- **→**environnement
- **→**eau

#### LA VOIRIE

Ensemble, essayons de préserver les bas-côtés en ne stationnant ni ne roulant dessus, surtout en période humide.

# LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Bienvenue aux nouveaux arrivants!

Le Maire serait heureux de rencontrer les nouveaux habitants lors d'une permanence afin d'échanger et de donner tous les renseignements utiles sur la vie dans la commune.

Les horaires de permanences de la mairie ont été modifiés. C'est toujours les lundis et jeudis mais de **16h30** à 19h.

## L'ÉCOLE

Pour le confort des enfants, la municipalité a installé une table-banc dans la cour.



Les arbres ont été entourés d'enrobé en leur laissant évidement le nécessaire vital.



# LA FÊTE AU VILLAGE

En raison des travaux du foyer rural, le manège avait été installé près de l'église et donc des structures gonflables. La restauration rapide, proposée par le foot de Léchelle (AFL), a quant à elle investi la place du foyer, nouvelle disposition qui a bien plu.

#### LA CANTINE

La municipalité a fait installer des panneaux spéciaux pour améliorer l'acoustique.

Ces travaux sont destinés à améliorer le confort des élèves et des personnes qui y travaillent.

Des panneaux blancs ont été fixés au plafond, des panneaux colorés ont été fixés au mur.



## LA BROCANTE

Cette année, le dimanche 17 juin 2017, 84 exposants sont venus s'installer dans les rues du centre bourg.

La brocante du dimanche 17 septembre 2017 a réuni une vingtaine d'exposants.

La prochaine brocante le 17 juin 2018.

#### LES CHATS

Les problèmes causés par les chats, errance ou prolifération, font que la mairie étudie actuellement des solutions aux problèmes.

### EMPLOYÉ COMMUNAL

Monsieur Pascal MARCHAL, agent communal de Léchelle est en congés de maladie depuis fin juin. Monsieur Bernard LEFEVRE assure son remplacement.

Merci aux habitants de la commune qui ont eu la bonne initiative de tondre devant chez eux, le travail a été facilité.

### LE 14 JUILLET

Environ 98 personnes sont venues dans la cour de l'école pour jouer ou trinquer.

Le beau temps était au rendez-vous.

Les lots proposés ont eu du succès.

### AFFICHAGE COMMUNAL

Les informations communales sont affichées dans les babillards devant la mairie et dans les abri-bus des hameaux, sauf à Richeboug vu qu'il n'y a pas d'abri-bus. Une solution est à l'étude actuellement.

Les informations émanant d'associations environnantes, de communes alentours etc etc sont collées ou fixées près des babillards.

A CONSULTER RÉGULIÉREMENT !!!

#### TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal a voté différents travaux qui devraient être réalisés entre septembre et novembre :

**→** 

- ✓ Rue des acacias
- Gravillonnage
- ✓ Rue des tyrachiens →
- Gravillonnage
- ✓ Rue des prés → Gravillonnage (pour la partie non faite en 2011).
- ✓ Impasse des grillons → Gravillonnage
- ✓ Rue de la mairie → Réfection de la chaussée, installation d'un chemin piétonnier, pose de bordurettes et délimitation de 4 places de parking Le stationnement sera de ce fait réglementé.
- ✓ Devant les

18 et 20 rue de la gare → Réfection du muret



## CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 28 février 2017, la mairie de Léchelle n'est plus habilitée à enregistrer les demandes de Carte Nationale d'Identité ni de passeport. La mairie habilitée, la plus proche, est celle de Provins.

Prenez RDV au 01 60 67 38 38.



Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne. Sur <u>www.service-public.fr</u>. Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

#### FRELONS ASIATIQUES

La communauté de communes de Provinois a créé un service pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Si vous en découvrez un à proximité de chez vous nous vous recommandons de ne rien tenter par vousmême et de contacter la mairie de Léchelle.

Au début du printemps les reines construisent leurs nids. Nous vous recommandons d'être très vigilant durant cette période car les nids sont plus faciles à détruire et moins dangereux s'ils sont détectés au début de leurs constructions.

# SÉCURITÉ ÉCOLE

Actuellement, le plan Vigipirate est au niveau Sécurité renforcée Risque d'attentat sur l'ensemble du territoire.

La cohabitation des piétons et des véhicules circulant ou stationnant au « heures de pointes » de la vie scolaire créent l'effervescence aux abords de l'école. Nombre de parents se plaignent, à juste titre, de l'anarchie provoquée par la circulation ou le stationnement gênant voire illégal des véhicules et de l'insécurité que ceux-ci engendrent.

#### Mais posons-nous la question, à qui la faute ?

Le spectacle récurrent qui nous est donné à voir tous les jours, celui de parents ou d'accompagnateurs trop pressés qui prennent des libertés avec le code de la route ou en oublient les règles élémentaires quand il s'agit de déposer leurs enfants à l'école au détriment de la sécurité d'autres enfants, doit cesser!

Des places de parking existent aux abords de l'école. De son côté la municipalité met tout en œuvre pour assurer la sécurité de tous et tout particulièrement celle des enfants.

Alors pour la sécurité des enfants et de tous, respectons le code de la route et n'hésitons pas à faire quelques mètres à pied. De plus, marcher c'est bon pour la santé.

Pour rappel, le stationnement et l'arrêt de véhicules sont strictement interdits sur les trottoirs, sur les passages piétons et sur l'arrêt bus.



# L'Association Loisirs et Partage Propose dès septembre 2017

- Avec Grégory BESNARD coach sportif (diplômé d'état) et Naturopathe : le lundi de 14 h à 15 h 30 (horaire modulable de 15 minutes) à partir du 18/09/2017 au 25/06/2018.
   Gymnastique douce d'entretien dans la salle de Saint-Martin.
- 2) Avec Fabienne et Sandrine. Ateliers pour les enfants: (nombre limité à 12 enfants) le jeudi de 16 h 15 à 18 h 00 à partir du 14/09/2017 au 28/06/2018. Goûter (non fourni) suivi d'activités dynamiques (jeux collectifs ou de sociétés, danse ou manipulation d'instruments de musique) et d'activités plus calmes (chants, histoires lues, mimées ou autres). Salle de Saint-Martin.
- 3) Avec Erwan à Léchelle le mercredi après-midi de 16 h 00 à 17 h 30 à partir du 13/09/2017 au 27/06/2018. Activité multisports : foot, basket, badminton ou autres. Salle de Léchelle.
- 4) Avec Sandrine un samedi après-midi tous les quinze jours du 23/09/2017 au 13/07/2018. Randonnée
- 5) Un mercredi par mois des jeux de sociétés seront proposés pour les personnes de 15 à 99 ans suivi d'un petit goûter (gratuit). Pour les personnes non véhiculés l'association propose de venir chercher et ramener les adhérents à leur domicile. Salle de Léchelle.

Tarifs annuels: comprenant l'adhésion de 5 €

Cours de gym : 85 €

Ateliers enfants: 5 € d'adhésion + 15 € par période scolaire (vacances scolaires non

comprises)

Ateliers multisports: 5 € d'adhésion + 20 € par période scolaire (vacances scolaires non

comprises)

Randonnée : 25 €

Mercredi mensuel : 20 €

Pour toutes activités si vous voulez inviter un ou une ami (e) la séance sera de 5 €.

Pour nous contacter: 06.76.89.37.73. \* cherche bénévole

Lire et faire lire est un programme gratuit permettant aux enfants de nouer ou de renouer des liens avec la lecture.



# Un appel aux plus de 50 ans pour partager avec les enfants leur plaisir de la lecture.

Vous souhaitez partager votre passion pour la lecture, REJOIGNEZ-NOUS...

Coordination dép. Lire et faire lire 77

Tél: 01 77 68 19 25

Mail: vie.associative@avenir77.org

# www.lireetfairelire.org

Lire et faire lire est un programme proposé par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)

#### SOLIDARITÉ

# **Semaine bleue :** le Département soutient les aidants

Vous avez un proche âgé ou handicapé? Rendez-vous à l'une des 7 manifestions « Soutenons les aidants » organisées en Seine-et-Marne. Des professionnels et des aidants seront présents pour vous permettre de trouver des solutions adaptées: groupe de paroles, solutions d'accueil, formations, le Département vous accompagne dans votre démarche.

e Département a choisi cette année de se mobiliser plus fortement autour de la Journée nationale des aidants pour accompagner les aidants et lutter contre l'isolement. 7 événements destinés aux proches aidants sont ainsi organisés sur l'ensemble du territoire. Ils leur permettront de s'informer, d'être écoutés mais aussi de rencontrer des professionnels du secteur. Ces événements sont portés par les Maisons départementales des solidarités, avec de nombreux partenaires dont la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France, les CLIC, les services médico-sociaux d'accompagnement pour les personnes handicapées la Maison départementale des personnes handicapées, l'AGIRC ARRCO, etc.

Rendez-vous à l'événement le plus proche de chez vous : 3 octobre, Tournan – Salle des fêtes – Spectacle-débat sur la relation d'aide de 14 h à 17 h.



3 octobre, Melun – Espace Saint-Jean – Conférence sur les troubles du comportement et la relation d'aide, Théâtre – de 13 h 30 à 17 h, inscription obligatoire.

INFORMATIONS

ANIMATIONS

6 octobre, Pontault-Combault – Salle Madame Sans-Gêne – Hôtel de Ville, Cour de la Ferme Briarde – Forum avec stands thématiques et animations de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

12 octobre, Dammartin-en-Goële – Salle Louis Lumière – de 10 h 30 à 16 h 30 – Forum avec stands, échanges débat, inauguration du café des aidants.

12 octobre, Nemours – Salle des fêtes – Marche des aidants et forum avec animations et ateliers, Théâtre de 10 h à 17 h.

13 octobre, Coulommiers – Maison des sports – Conférences sur la conduite automobile de 14 h à 18 h. 17 octobre, Provins – Centre culturel Saint-Ayoul – Forum, conférences et pièce de théâtre de 9 h 30 à 17 h.



10 /SEINE&MARNEMAG114

# ENEDIS RECRUTE

Pour postuler, transmettez votre CV avec une lettre de motivation à l'adresse email suivante :

dridfest-enedis-recrute@enedis.fr

# POSTES A POURVOIR CHEZ ENEDIS EN SEINE ET MARNE et plus largement dans l'Est Francilien

Emplois	Niveau requis	Conditions salariales	Lieu (Département) / nombre de postes
Animateur Exploitation Réseau	Bac +2/+3 (domaines électricité/électro- technique)	<ul> <li>1945€ brut/mois</li> <li>13ème mois</li> <li>Intéressement</li> <li>RTT</li> <li>Statut des Industries         Electriques et Gazières         (EDF, Engie)     </li> </ul>	<ul> <li>Alfortville (94) / 2</li> <li>Champigny (94) / 4</li> <li>Les Ulis – Etampes (91) / 1</li> <li>Savigny le Temple (77) / 1</li> </ul>
Chargé de Projets	Bac +2/+3 (domaines électricité/électro- technique)	<ul> <li>1945€ brut/mois</li> <li>13ème mois</li> <li>Intéressement</li> <li>RTT</li> <li>Statut des Industries         Electriques et Gazières         (EDF, Engie)     </li> </ul>	<ul> <li>Meaux (77) / 1</li> <li>Noisy-le-Grand (93) / 6</li> <li>Pantin (93) / 2</li> </ul>
Technicien polyvalent	Bac Pro ou CAP/BEP avec expériences	<ul> <li>1533 à 1656€ brut/mois</li> <li>13ème mois</li> <li>Intéressement</li> <li>RTT</li> <li>Statut des Industries Electriques et Gazières (EDF, Engie)</li> </ul>	<ul> <li>Alfortville (94) / 1</li> <li>Champigny (94) / 2</li> <li>Les Ulis – Etampes (91) / 1</li> <li>Noisy le Sec (93) / 10</li> <li>Savigny le Temple (77) / 1</li> </ul>
Conseiller Clientèle	Sénior 57 ans au moins et inscrit depuis plus de 3 mois à Pôle Emploi	<ul> <li>CDD de 18 mois, renouvelable 1 fois</li> <li>A partir de 1533 € brut (fonction de l'emploi occupé)</li> <li>13ème mois</li> <li>RTT</li> </ul>	• Croissy Beaubourg (77) ou Noisy le Grand (93) / 4 à 5



# LA CONTRACEPTION GRATUITE ET PROTÉGÉE PAR LE SECRET POUR LES MINEURES\*



pour choisir une contraception adaptée

Chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de planification et d'éducation familiale.



► Une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception sont gratuites et protégées par le secret.

**Attention :** les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge.



Une fois par an les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception sont gratuits et protégés par le secret.

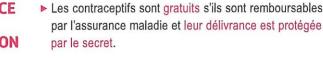
#### LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE

si cela est nécessaire

Dans un laboratoire de biologie médicale.

#### LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION

En pharmacie.





\* Assurées mineures d'au moins 15 ans, jusqu'à la veille du 18° anniversaire.





# Juin vert : Mobilisons-nous toutes contre le cancer du col de l'utérus

La Cpam de Seine et Marne s'inscrit dans une démarche de prévention pour rappeler aux femmes âgées de 25 à 65 ans que le dépistage par frottis est recommandé tous les 3 ans.

#### 12e cancer le plus meurtrier chez la femme

Le cancer du col de l'utérus est un cancer **fréquent** chez la femme. Il est principalement provoqué par un virus transmis par voie sexuelle (le papillomavirus humain ou HPV). Ce virus peut être à l'origine de lésions au niveau du col de l'utérus qui évoluent parfois en cancer.

#### Comment prévenir le cancer du col de l'utérus ?

#### Il y a deux moyens efficaces pour prévenir le cancer du col de l'utérus :

- Se faire vacciner contre les HPV entre 11 et 14 ans. Dans certains cas, la vaccination peut également être proposée jusqu'à 19 ans inclus.
- A partir de 25 ans, faites 2 frottis de dépistage à 1 an d'intervalle puis tous les 3 ans jusqu'a
   65 ans, que vous soyez vaccinées ou non.

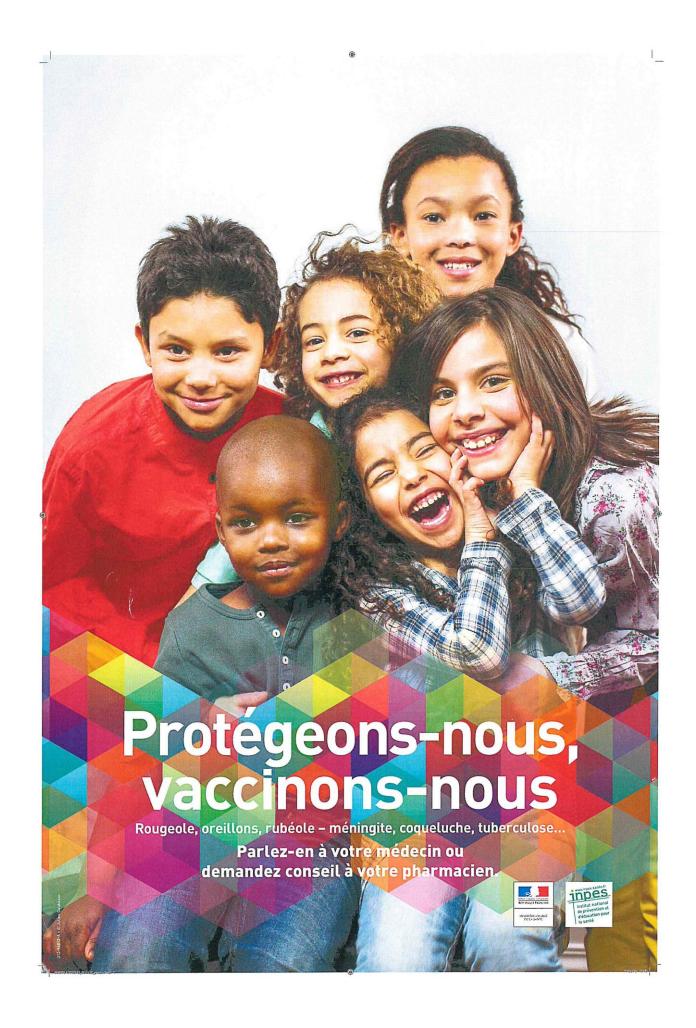
## Quelles sont les femmes concernées par le frottis ?

La Haute Autorité de Santé (HAS) recommande de réaliser un premier frottis à l'âge de **25 ans** et de poursuivre les dépistages jusqu'à 65 ans même en l'absence de rapports sexuels et après la ménopause.

## Comment se déroule le frottis de dépistage ?

Simple, efficace et non douloureux, le frottis est un examen gynécologique qui permet de détecter les lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus. L'examen s'effectue en position gynécologique; le médecin va prélever délicatement des cellules au niveau du col de l'utérus afin de les analyser.

Faire un frottis permet de repérer d'éventuelles lésions et de les soigner avant qu'elles ne se transforment en cancer..



#### LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JANVIER 2017

présents :

MM. Mmes., PAGET G-J., LEMOT É., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER

D., KALUZNY S., DAMANDE J.C., BROUCK G., MICHEL B., GUILLIER J. LEGRAND M., ANDRIEU J-L., EL GHAZI B.;

absents excusés

#### **Délibérations**

> DEMANDE de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) pour un traitement acoustique de la cantine scolaire.

#### Informations:

Organisation de Pâques le dimanche 16 avril 2017.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle pour être affiché le 26 janvier 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884 A Léchelle, le 26 janvier 2017

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE LÉCHELLE

#### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

présents :

MM. Mmes., PAGET G-J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., VERRIER D.,

DAMANDE J-C., BROUCK G.,

absents excusés

BONNY EBOUMBOU B., ANDRIEU J-L., KALUZNY S., MICHEL B, .EL GHAZI B.; GUILLIER J

#### **Délibérations**

- > OPPOSITION au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de communes du Provinois.
- ACCEPTATION de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs avec le Département de Seine et Marne.
- > APPROBATION du choix du concessionnaire VÉOLIA eau et autorisation de signer le contrat de délégation publique.
- > FIXATION de la part communale afférente au prix de l'eau à 0.30 €/m3 (1.20 €/m3 en 2016).
- > AUTORISATION d'engager des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget.

#### Informations:

- ✓ Organisation des permanences pour les élections présidentielles.
- ✓ Compte-rendu du dernier conseil d'école : on constate une baisse conséquente d'élèves pour les années à venir qui risque d'engendrer une fermeture de classe.
- ✓ Préparation du budget 2017.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle pour être affiché le 2 mars 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884 A Léchelle, le 2 mars 2017

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE LÉCHELLE

#### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

présents :

MM. Mmes PAGET G-J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., VERRIER D.,

0.00€

BROUCK G., KALUZNY S., MICHEL B, . GUILLIER J

absents excusés: MM. Mmes BONNY EBOUMBOU B., ANDRIEU J-L., DAMANDE J-C., EL GHAZI B.;

Secrétaire de séance Mme Martine LEGRAND

#### **Délibérations**

APPROBATION du compte administratif 2016 de la commune :

Fonctionnement

Recettes:

Dépenses : 309 360.10 €

377 018.37 € Excédent de clôture : 67 658.27 €

Investissement

✓ Dépenses : 124 780.60 €

✓ Recettes : 192 201.89 € Excédent de clôture : 67 421.29 €

VOTE du compte de gestion 2016 de la commune.
AFFECTATION du résultat de 2016 de la commune :

- Excédent global cumulé au 31/12/2016 236 886.10 €

Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)

Affectation à l'excèdent reporté de fonctionnement (ligne 002)
 236 886.10 €

APPROBATION du compte administratif 2016 du budget de l'eau & assainissement :

Fonctionnement

✓ Dépenses : 20 151.37 €

15 437.14 € Déficit de clôture : - 4 714.23 €

✓ Recettes :

✓ Dépenses : 15 070.90 €

✓ Recettes: 11 571.17 € Déficit de clôture: - 3 499.73 €

VOTE du compte de gestion 2016 du budget de l'eau & assainissement.

AFFECTATION du résultat de 2016 du budget de l'eau & assainissement :

Excédent global cumulé au 31/12/2016
 Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)
 0.00 €

Affectation à l'excèdent reporté de fonctionnement (ligne 002)
 9 554.26 €

VOTE du budget général 2017 de la commune :

Le budget général de la commune est équilibré à 1 050 000 €

■ pour la section de fonctionnement à 590 000 €

pour la section de inheterment à 460 000 €

> VOTE du budget 2017 de l'eau & assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à 85 000 €

pour la section de fonctionnement à
 31 000 €

pour la section d'investissement à 54 000 €

VOTE des trois taxes locales pour 2017 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2017 :

Taxe d'habitation 7.87 %

■ Taxe foncière 12.35 %

Taxe foncière non bâti
 21.38 %

Total des ressources 133 120 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2017.

SIGNATURE contrat JVS MAIRISTEM (maintenance des logiciels de gestion financière et administrative).

#### Informations:

✓ A compter du 20 avril 2017, les horaires de permanences de mairie seront les lundis et jeudi de 16h30 à 19h.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle pour être affiché le 3 avril 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884 A Léchelle, le 3 avril 2017

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE LÉCHELLE

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2017

présents :

MM. Mmes PAGET G-J., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX M-C., MICHEL H., BONNY

EBOUMBOU B., BROUCK G., KALUZNY S., DAMANDE J-C.,

absents excusés :

MM. Mmes VERRIER D, ANDRIEU J-L., EL GHAZI B.; MICHEL B, . GUILLIER J

Secrétaire de séance Mme Annick BONNIVARD

#### **Délibérations**

#### FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017 :

Les tarifs ci-dessus seront appliqués à compter du 1er septembre 2017.

Cantine : 4.10 € le repasÉtude forfait 1 : 2.65 €PAI : 1.50 € l'accueil du repasÉtude forfait 2 : 3.15 €Garderie : 2.10 € l'heureÉtude forfait 3 : 4.20 €

> AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel 2016 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.

#### > AVIS SUR LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2017

Malgré une majorité consentante des parents, des professeurs et des élus, les rythmes scolaires à quatre jours ne peuvent pas être mis en place pour la rentrée 2017 étant donné le délai d'organisation trop court. La semaine à quatre jours est reportée pour la rentrée de septembre 2018.

#### Informations:

- ✓ Des travaux de voiries sont prévus rue de la Gare, rue des Tyrachiens, rue des acacias, rue des prés et impasse des grillons.
- ✓ Le marché public pour l'aménagement de trottoirs rue de la Mairie est lancé.
- ✓ Les candidatures pour la désignation des délégués au vue des élections des sénateurs ont été déposées.
- ✓ Le local des jeunes va être rénové par les associations de la commune en contrepartie cette salle leur sera mis à disposition à titre gracieux pour organiser leurs réunions.
- ✓ Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association Loisirs & Partage : Dans l'ensemble une année satisfaisante. Les membres du bureau sont Mme Sandrine MEISTHERANS, la présidente et Mme Fabienne BOYERA, la trésorière.
- ✓ La fête communale s'est bien déroulée avec une nouvelle installation des forains qui a été apprécié et environs 80 exposants à la brocante.
- ✓ Préparation du 14 juillet 2017
- Des plaintes sur la prolifération des chats errants sur la commune amènent les élus réfléchir sur la manière d'intervenir.
- Les travaux d'installation de la fibre optique continue.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle pour être affiché le 29 juin 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884 A Léchelle, le 29 juin 2017

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE LÉCHELLE

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

présents :

MM. Mmes PAGET G-J, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, BONNY EBOUMBOU B, VERRIER D,

BROUCK G, KALUZNY S, DAMANDE J-C, MICHEL B, GUILLIER J

absents excusés :

MM. Mmes LEMOT É, MICHEL H, ANDRIEU J-L, EL GHAZI B;

Secrétaire de séance

Mme Marie-Christine MIRVAUX

#### **Délibérations**

Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs.
Mme LEGRAND Martine, M DAMANDE Jean-Claude et M. LEMOT Éric ayant obtenu la majorité sont proclamés élu en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Désignation des délégués suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs. Mme. BONNY EBOUMBOU Béatrice, Mme MIRVAUX Marie-Christine et M. VERRIER DENIS ayant obtenu la majorité sont proclamés élu en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

#### Informations:

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle pour être affiché le 30 juin 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884 A Léchelle, le 30 juin 2017





# C'EST QUOI?



# « Vous avez un projet de rénovation, l'Anah vous aide à le financer »

#### HABITER MIEUX, C'EST...

#### UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



SI YOUS ÉTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT une aide financière de l'Anah est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans. Cette aide est de 7 000 euros maximum ou de 10 000 euros maximum en fonction de vos ressources. Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité ou votre commune.

Vous pouvez cumuler ces aides avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).



#### SI YOUS ETES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR vous pouvez aussi en profiter!

En signant une convention avec l'Anah, qui fixe notamment un montant de loyer maximal, vous bénéficiez de l'aide Habiter Mieux et d'une déduction fiscale sur vos revenus fonciers (voir les conditions à la page « Vous êtes propriétaire bailleur »).



#### LA GARANTIE D'ÊTRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ

DÈS LE DÉBUT DU PROJET, vous êtes accompagné par un opérateur.

Ce professionnel, qui travaille dans une association spécialisée ou un bureau d'études, vous aidera dans toutes vos démarches : diagnostic thermique, devis, autres subventions, aides bancaires disponibles, exonérations fiscales...

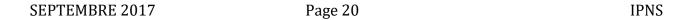


#### UN NUMÉRO NATIONAL ET UN SERVICE DE PROXIMITÉ

#### **YOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?**

Contactez le **0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel)** ou connectez-vous au site renovation-info-service.gouv.fr.

Ce service d'information vous orientera vers la plateforme territoriale de la rénovation énergétique la plus proche de chez vous et qui correspond à votre demande d'aides.



# **VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE** OCCUPANT?



## **VOUS POUVEZ COMPTER** SUR L'AIDE HABITER MIEUX



jusqu'à 10 000 euros d'aides et jusqu'à 2000 euros de prime en fonction du coût des travaux

0 808 800 700 Sanda Brail





# « Le matin, quand on se lève, on n'a plus froid »

Émilie élève seule ses deux enfants; elle gagne environ 1 600 euros par mois. La maison héritée de ses parents est très mal chauffée malgré une facture élevée. Elle envisageait donc de remplacer sa vieille chaudière au fuel. Mais l'état de sa maison nécessitant d'autres travaux, Émilie s'est renseignée sur les aides possibles. En apprenant qu'elle pouvait bénéficier du programme Habiter Mieux si ses travaux amélioraient de 25 % les performances énergétiques de sa maison, elle n'a pas hésité. Pour constituer son dossier, elle a été accompagnée pour faire établir des devis auprès d'entreprises locales.

#### LE DISPOSITIF

La chaudière au fuel a été remplacée par une chaudière à condensation gaz. Une VMC (ventilation mécanique contrôlée) a été installée pour bien aérer la maison. De plus, les fenêtres ont été changées. L'installation électrique, vétuste et dangereuse, a également été refaite. L'ensemble des travaux pour cette maison de 90 m² a coûté 17000 euros. Émilie a bénéficié de 10 200 euros du programme Habiter Mieux. Elle a financé le reste à charge grâce au crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et à des économies qu'elle avait réalisées en vue de faire des travaux.

#### LE RÉSULTAT

→ Une fois les travaux finis, Émilie et ses enfants bénéficient d'une maison confortablement chauffée. Elle est vraiment satisfaite de la chaudière qu'on lui a conseillée : elle est moins polluante que les systèmes traditionnels car les fumées produites ont des températures moins élevées. « Le matin quand on se lève on n'a plus froid! Nous nous sentons enfin vraiment bien chez nous. Sans les aides, et surtout pour financer la chaudière, je n'aurais jamais pu faire ces travaux. »



# « Sans les aides, je n'aurais pas pu garder cet appartement »

José a hérité d'un appartement en mauvais état dans un petit immeuble de centre-ville. Il a décidé de réhabiliter ce trois-pièces pour le mettre en location. Une grande partie des travaux de ce logement concernaient la rénovation énergétique. Il a appris qu'il existait des aides destinées aux propriétaires bailleurs, pour les aider à améliorer les performances thermiques de leur bien.

#### LE DISPOSITIF

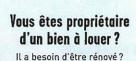
Après changement des fenêtres, de la chaudière et du système d'isolation, il a obtenu un gain énergétique de 50 % liés aux travaux, passant de l'étiquette F à D sur la grille du diagnostic de performance énergétique (DPE). Sur les 30 000 euros qu'ont coûté les travaux, José a bénéficié de 9 000 euros d'aides du programme Habiter Mieux.

#### LE RÉSULTAT

→ Ce logement est maintenant loué à une famille, sous conditions de ressources, qui s'acquitte chaque mois d'un loyer conventionné. « J'y gagne, le loyer m'aide à finir de payer les travaux, et je bénéficie en plus de déductions fiscales pendant les 9 ans de la convention que j'ai signée avec l'Anah ». Selon José, les aides ont été déterminantes pour entreprendre son projet : « Sans cela, je n'aurais pas pu garder cet appartement ».

# **VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR?**

# DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Pour financer vos travaux, vous acceptez de passer un conventionnement avec l'Anah\*



**IPNS** 

## **VOUS POUVEZ COMPTER** SUR L'AIDE HABITER MIEUX

jusqu'à 15 000 euros par logement'' et jusqu'à 1 500 euros de prime

Une déduction fiscale sur vos revenus fonciers sous condition d'un gain énergétique d'au moins 35 % \*\* L'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 euros par m

0 808 800 700



RENSEIGNEZ-

VOUS VITE POUR ÊTRE

BIEN CONSEILLÉ



# QU'EN PENSENT CEUX OUI EN ONT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ\*?



# Plus de la moitié

des ménages bénéficiaires du programme perçoivent un gain financier avéré sur la consommation d'énergie.



L'économie constatée sur la facture d'énergie après travaux est le premier bénéfice perçu cité par 55 % des propriétaires interrogés.



/o de gain énergétique

L'évaluation énergétique effectuée dans le logement avant la réalisation des travaux calcule une projection du gain énergétique réalisable à l'issue des travaux de 38 %. La prime Habiter Mieux est financée par le Fonds d'aide à la rénovation thermique (Fart), dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain de performance énergétique d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants.

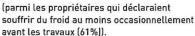
Ce fonds est financé grâce aux Investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement.



🤰 🌆 des ménages n'auraient pas réalisé leur projet sans l'aide du programme

Ces propriétaires n'auraient pas pu faire les mêmes travaux sans les aides de l'Anah, la prime Habiter Mieux et l'avance". 71 % n'auraient pas fait les mêmes travaux sans la prime Habiter Mieux seule.

#### des ménages déclarent ne plus souffrir du froid en hiver après avoir fait les travaux





# 

près de 🗦 ménages sur 🌡 leur logement en bon état après travaux

Avant travaux, seuls moins d'un sur deux le jugeait en bon état.



/ des propriétaires sont satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié

L'accompagnement inclus dans le programme Habiter Mieux est jugé nécessaire par 65 % des propriétaires. 59 % se déclarent satisfaits et 35 % plutôt satisfaits de cet accompagnement.



<sup>\*</sup> Étude Credoc réalisée par téléphone au cours du mois de février 2014, auprès de 1 206 propriétaires occupants ayant engagé leur dossier de demande de subvention auprès de l'Anah entre octobre 2011 et le 31 décembre 2013.

<sup>\*\*</sup> Si votre demande fait l'objet d'une décision favorable d'attribution de subvention, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier, dans un délai très rapide, du versement d'une avance pour le commencement des travaux à hauteur de 70 % de la subvention accordée

